

une allusion tantôt dans sa réponse au chef de l'opposition et m'a accusé, en me montrant du doigt, de l'avoir interrompu, ce qui est absolument faux. Je n'ai pas soufflé mot. Le ministre en veut peut-être à quelqu'un et s'en prend à n'importe qui, mais comme je n'ai pas dit un mot, je tiens à protester.

Il y a autre chose que je veux signaler: le ministre a dit que j'avais été absent de la Chambre des communes pendant quelques semaines. Je trouve cette observation absolument injuste et injustifiée. Tout le monde sait que je me suis fait opérer au genou, tout comme le député de Longueuil et le ministre des Forêts, qui a passé des vacances à Capri. J'estime que le ministre devrait se rétracter.

L'hon. M. Gordon: Monsieur l'Orateur, je m'empresse de me rétracter et de présenter mes excuses à mon honorable ami.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. La présidence s'en est sans doute rendu compte; quoi qu'il en soit, j'estime que la chose devrait être tirée au clair. Pour soulever cette question, l'honorable député d'Ontario a posé la question de privilège. J'estime donc que cela ne devrait pas être considéré comme question aux termes de la période des questions de 30 minutes à laquelle nous sommes restreints aujourd'hui. J'ai chronométré le débat, cette question a déjà pris 12 minutes. A mon sens, il ne faudrait pas interrompre par des questions de privilège la période des questions de 30 minutes.

M. l'Orateur: D'après les renseignements que m'a donnés le greffier adjoint, la période des questions, restreinte à 30 minutes aux termes de notre Règle provisoire, aurait dû se terminer à 2h. 48 puisqu'elle avait commencé à 2h. 18. Je laisse à la Chambre le soin d'en décider mais, étant donné que nous avons des travaux sérieux à accomplir, j'estime que nous devrions faire progresser nos travaux.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, si vous avez l'intention d'obliger la Chambre à respecter les heures fixées pour le débat, vous devriez alors insister pour que les questions de privilège comme celle qu'a soulevée l'honorable député d'Ontario soient posées avant ou après la période des questions. On pourrait également soustraire le temps pris pour la question de privilège.

M. l'Orateur: Comme solution de compromis, les honorables députés consentent-ils à ce que nous consacrons cinq minutes de plus à la période des questions avant d'aborder les travaux de la Chambre?

Des voix: D'accord.

L'INDUSTRIE

PETERBOROUGH (ONT.)—DÉMÉNAGEMENT D'UNE USINE AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. A. Webb (Hastings-Frontenac): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. On a annoncé hier que la société C. W. Fisher, qui fabrique des instruments de précision à Peterborough, en Ontario, déménageait son usine aux États-Unis à cause de la taxe de 11 p. 100 sur l'outillage de production. Le ministre informerai-t-il la Chambre que des mesures seront prises pour empêcher tout nouveau départ semblable et protéger la main-d'œuvre spécialisée au Canada?

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai lu cet article dans le journal de ce matin. En le lisant, je me suis dit que l'une des raisons de ce départ—non pas la raison principale—était peut-être l'augmentation des frais, y compris le surcroît d'impôt. A mon avis, la principale raison est le tarif douanier des États-Unis. Les droits américains sur une grande partie des pièces que la compagnie fabrique est d'environ 35 p. 100 et la compagnie a décidé d'ouvrir une succursale ou une filiale aux États-Unis, en vue de soutenir la concurrence dans ce pays. Je félicite cette société de son initiative.

M. Webb: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire. Le ministre ne reconnaît-il pas que depuis quelques mois, l'honorable député de Peterborough (M. Stenson) a fait instance sur instance et que des pétitions et des mémoires lui ont été envoyés, selon lesquels la compagnie attend la décision du gouvernement pour savoir si elle doit maintenir son usine au Canada et exporter vers 11 ou 13 pays étrangers les instruments qu'elle fabrique?

L'hon. M. Gordon: Monsieur l'Orateur, sauf erreur, la société maintient son usine au Canada et compte même l'agrandir.

LE DRAPEAU

CHOIX OFFICIEL D'UN NOUVEAU MODÈLE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 3 juillet, de la motion du très honorable M. Pearson:

La Chambre décide que le gouvernement est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour établir officiellement, à titre de drapeau du Canada, un drapeau incorporant l'emblème proclamé par Sa Majesté le Roi George V le 21 novembre 1921—trois